



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LA PRAIRIE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 1463-M

**DECRETANT L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS
RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES OFFERTS
PAR LA VILLE DE LA PRAIRIE**

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Ville de La Prairie peut établir une tarification pour l'utilisation ou l'acquisition d'un bien ou d'un service à caractère municipal;

ATTENDU que cette tarification doit être établie par règlement;

ATTENDU que le projet dudit règlement numéro 1463-M a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2020;

ATTENDU que l'avis de motion dudit règlement numéro 1463-M a été donné par madame Julie Gauthier lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2020 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'imposition de tarifs est décrétée pour l'utilisation ou l'acquisition de biens ou services offerts par la municipalité, le tout tel que plus amplement détaillé à l'annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
2. Tout tarif imposé par le présent règlement est payable au moment de la réception du bien ou du service, sauf disposition contraire indiquée dans l'annexe 1.
3. Les tarifs imposés par le présent règlement sont applicables à la date d'entrée en vigueur du présent règlement, sauf disposition contraire indiquée dans l'annexe 1.

4. Les taxes de vente en vigueur sur les produits et services, ainsi que les frais d'administration pour services rendus devront être ajoutés au tarif stipulé lorsqu'ils sont applicables.
5. Le présent règlement remplace le règlement numéro 1449-M décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi, ce dernier prendra toutefois effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

M. DONAT SERRES, maire

Me KARINE PATTON, greffière

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LA PRAIRIE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 1463-M

ANNEXE 1

GRILLES DE TARIFICATION

GRILLE DE TARIFICATION GÉNÉRALE

COMMUNICATIONS

Certificat d'autorisation émis pour tout type de tournage nécessitant l'intervention des services de la Ville ou la fermeture de rue	Minimum 1 000 \$ Non-remboursable
--	---

FINANCES

<ul style="list-style-type: none"> Unité d'évaluation en ligne (portail Accès-Cité – Internet) 	
Confirmation de taxes (rôle d'évaluation, détail des taxes avec le solde au compte)	60,00 \$
Détail des taxes (rôle d'évaluation, montant des taxes sans le solde du compte)	15,00 \$
<ul style="list-style-type: none"> compte entreprises 	2,15 \$/unité
<ul style="list-style-type: none"> Unité d'évaluation (Ville) 	
<ul style="list-style-type: none"> Confirmation de taxes (rôle d'évaluation, détail des taxes avec solde au compte) 	65,00 \$
<ul style="list-style-type: none"> Copie du rôle d'évaluation archivé/unité d'évaluation 	75,00 \$
<ul style="list-style-type: none"> Copie d'un extrait du rôle d'évaluation sous format Excel / unité d'évaluation 	0,50 \$
Fiche technique d'évaluation	20,00 \$
Frais pour chèque sans provision	35,00 \$
Rapport financier de l'année	3,30 \$
Rapport concernant les prévisions budgétaires de l'année	3,25 \$
Vente pour non-paiement de taxes (frais de base par immeuble)	
Avant publication du 1er avis public	16,00 \$
Après publication de chaque avis public	32,00 \$
<ul style="list-style-type: none"> <i>* plus les frais des avis publics, de publication des documents au Bureau de la publicité des droits, de travaux d'arpenteur-géomètre</i> 	
Au jour de la vente	85,00 \$
<ul style="list-style-type: none"> <i>*plus les frais des avis publics, de publication des documents au Bureau de la publicité des droits, de travaux d'arpenteur-géomètre</i> 	

GRILLE DE TARIFICATION GÉNÉRALE

GREFFE

Certificat émis ou à compléter par le Service du greffe et des affaires juridiques	10,00 \$
• affirmation solennelle (avec documents) et copie certifiée conforme de documents	5,00 \$
• affirmation solennelle (sans documents)	10,00 \$
Certificat de toute autre nature	10,00 \$
Frais de traitement par transaction – Constats Express – payer un constat	6,00 \$
Frais de traitement par carte de crédit – payer un constat	6,00 \$
Frais de traitement par carte de crédit pour une entente de paiement – Constats Express	3,00 \$
Copie de règlement / page (maximum 35,00 \$)	0,41 \$
Plan	4,10 \$
Rapport d'accident, d'incendie ou d'événement	16,50 \$

DIVERS

Page photocopiée ou imprimée	0,41 \$
C.D. Rom	16,25 \$
Document nécessitant un traitement informatique / seconde de temps de traitement de la demande par l'ordinateur	1,05 \$
Décalque vinyle ou renversé avec sigle / douzaine	30,00 \$
Autocollant «circulaires et journaux» (premier)	gratuit
• autocollant supplémentaire	2,00 \$
Carte de la Ville (première)	gratuit
• carte supplémentaire	3,85 \$
Épinglette – logo ou armoiries de la Ville (première)	gratuit
• épinglette supplémentaire	5,00 \$
Matrice graphique / page	3,60 \$

**GRILLE DE TARIFICATION - GÉNIE
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU GÉNIE**

MAIN-D'ŒUVRE/HEURE

Technicien en génie civil	52,00 \$
Ingénieur	92,00 \$
Véhicule municipal	15,00 \$

DEMANDE D'INTERVENTION DANS L'EMPRISE PUBLIQUE

Examen sommaire, vérification, inspection sur le terrain et émission du consentement municipal, demande ou projet d'installation, de déplacement, de relocalisation, de prolongement, de construction de structures de soutènement et d'équipements de distribution d'un service d'utilités publiques

PAR ENTREPRISE

tarif par demande et
par rue

CONSULTANTS/TRAVAUX FAITS PAR UN ENTREPRENEUR

Coût réel + (15% de frais d'administration en sus jusqu'à un maximum de 100,00 \$ avant taxes)

GRILLE DE TARIFICATION SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

1) Les ateliers adultes (calcul de base)

- 100% des coûts reliés aux salaires ou honoraires professionnels incluant les taxes ou bénéfices marginaux.
- 100% des coûts reliés aux matériels didactiques.
- 10% des coûts d'utilisation des locaux incluant les frais d'entretien et/ou de location.
- Le coût au non-résident est majoré de 50%, sauf dans le cadre du lancement et du développement d'un nouvel atelier, dans lequel cas, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire peut accorder une majoration de 25% pour un maximum allant jusqu'à 3 sessions non-consécutives.
- Activités gratuites de la bibliothèque : conférences.

2) Les ateliers enfants (calcul de base) et activités (sorties, heure du conte)

- 100% des coûts reliés aux salaires ou honoraires professionnels incluant les taxes ou bénéfices marginaux.
- 100% des coûts reliés aux matériels didactiques.
- Le coût au non-résident est majoré de 50%, sauf dans le cadre du lancement et du développement d'un nouvel atelier, dans lequel cas, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire peut accorder une majoration de 25% pour un maximum allant jusqu'à 3 sessions non-consécutives.
- Activités gratuites à la bibliothèque : heure du conte, ateliers, soirées ados.

3) La tarification à la pièce d'activités

Camp de jour à la semaine (Résidents uniquement)

1 ^{er} enfant	110,00 \$
2 ^e enfant	88,00 \$
3 ^e enfant et plus	77,00 \$

Camp de jour de la relâche à la semaine (Résidents uniquement)

1 ^{er} enfant	110,00 \$
2 ^e enfant	88,00 \$
3 ^e enfant et plus	77,00 \$

Camp de jour de la relâche à la journée (Résidents uniquement)

1 ^{er} enfant	22,00 \$
2 ^e enfant	18,00 \$
3 ^e enfant et plus	15,00 \$

Adolesfun pour l'été

1 ^{er} enfant	100,00 \$
2 ^e enfant	80,00 \$
3 ^e enfant et plus	60,00 \$
Contribution minimum – voyage final	50,00 \$

GRILLE DE TARIFICATION SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Activités spéciales

Coût de la sortie ou de l'activité	Selon l'activité
Atelier/activité libre	Gratuit pour les résidents
Atelier/activité libre – non-résidents	10,00 \$ / personne
Activité dirigée durant les journées pédagogiques	10,00 \$ / personne
Activité dirigée durant la semaine de relâche	5,00 \$ / personne

L'accompagnateur d'une personne handicapée qui a une vignette d'accompagnement de Zone loisir Montérégie pourra bénéficier d'une gratuité pour l'activité.

4) Marché de Noël :

Table	40,00 \$
Table et panneau	110,00 \$
Maisonnette	120,00 \$
Dépôt Maisonnette	90,00 \$

Pour les organismes :

Table	}	
Table et panneau		
Maisonnette		Rabais de 20% sur la tarification
Dépôt Maisonnette		90,00
Membre du comité exposant		Gratuit

5) Expo-Concours :

Préinscriptions	40,00 \$
Inscriptions générales	45,00 \$
Jeunesse	15,00 \$
Lauréats (année précédente), membre du jury et artiste invité	Gratuit

6) Défi 350 :

Inscriptions (avant le 23 juin 2021)	
10 km	40,00 \$
10 km - équipes	35,00 \$ / participant
5 km	35,00 \$
5 km - équipes	30,00 \$ / participant
3,5 km	30,00 \$
3,5 km - équipes	25,00 \$ / participant
1 km (moins de 12 ans)	15,00 \$
Inscriptions (à partir du 24 juin 2021)	
10 km	50,00 \$
10 km - équipes	45,00 \$ / participant
5 km	45,00 \$
5 km - équipes	40,00 \$ / participant
3,5 km	40,00 \$
3,5 km - équipes	35,00 \$ / participant
1 km (moins de 12 ans)	20,00 \$

GRILLE DE TARIFICATION
SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Rabais (sous forme de diffusion d'un code promotionnel)	
Résidents de La Prairie	5,00 \$
Anciens participants	5,00 \$
Étudiants (écoles de La Prairie)	5,00 \$
Ambassadeurs	100%
7) Bibliothèque Léo-Lecavalier :	
Carte-bibliothèque (Résident uniquement)	Gratuite
Durée de 2 ans	
Best-Seller en location – par semaine	Gratuit
Amende (par jour/par livre)	Gratuit
Disques compacts	Gratuit
Amende (par jour/par disque compact)	Gratuit
DVD	Gratuit
Amende (adulte) (par jour/par DVD)	Gratuit
Jeux	Gratuit
Amende (par jour/par jeu)	Gratuit
Livres	Gratuit
Amende – adulte (par jour/par livre)	Gratuit
Amende – enfant (par jour/par livre)	Gratuit
Amende – max. adulte (par jour/par livre)	10,00 \$
Amende – max. enfant (par jour/par livre)	Gratuit
Photocopie	0,25 \$
Impression en noir et blanc	0,25 \$
Impression en couleur	0,50 \$
Accès Internet (par heure)	Gratuit
Trousse <i>Une naissance, un livre</i>	Gratuit
Frais de remplacement d'un document	7,00 \$
Sacs réutilisables	2,00 \$
Frais d'administration, 3 ^e facture	5,00 \$
Frais de réparation selon l'état du document	3,00 \$ ou 6,00 \$ ou 9,00 \$
PEB et réservation non réclamés	Gratuit
Heure du conte pour les écoles et garderies	3,00 \$ / enfant

**GRILLE DE TARIFICATION
SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

8) Terrains sportifs

Terrain de balle Optimiste

Partie adulte non éclairée 90 minutes	25,50 \$
Partie adulte non éclairée 180 minutes	50,00 \$
Partie adulte éclairée 90 minutes	32,50 \$
Partie adulte éclairée 180 minutes	64,00 \$
Partie adulte éclairée, samedi et dimanche soir, 90 minutes	50,00 \$
Partie adulte éclairée, samedi et dimanche soir, 180 minutes	85,00 \$
Tournoi de fin de semaine (tarif à l'heure)	20,00 \$ / h
École avec service à l'heure	22,50 \$
Non-résident	50 % de plus

Terrain de balle Émilie-Gamelin

Partie adulte non éclairée 90 minutes	25,50 \$
Partie adulte éclairée 90 minutes	32,50 \$
Partie adulte éclairée, samedi et dimanche soir, 90 minutes	50,00 \$
Tournoi de fin de semaine, 1 terrain (tarif à l'heure)	20,00 \$ / h
Tournoi de fin de semaine, 2 terrains (tarif à l'heure)	35,00 \$ / h
École avec service à l'heure	22,50 \$ / h
Non-résident	50 % de plus

Terrain de soccer – adulte

Partie adulte non éclairée 90 minutes	25,50 \$
Partie adulte éclairée 90 minutes	32,50 \$
École avec service	22,50 \$
Non-résident	50 % de plus

Chalet de parcs

16,00 \$ / h

Patinoires extérieures

Avec chalet ou roulotte (de l'heure)	22,50 \$
--------------------------------------	----------

Gymnase de la C.S.S.D.G.S.

Location adulte ou régional	100 % du coût réel (voir politique)
O.S.B.L. accrédité jeunesse plateau secondaire	100 % du coût réel (voir politique)
O.S.B.L. accrédité jeunesse plateau principal	<i>Gymnase gratuit 100 % des frais de surveillance</i>

Terrain synthétique de la C.S.S.D.G.S.

Location adulte ou régional	Selon le protocole
Frais de surveillance	15,00 \$ / heure

9) Jardins communautaires

Location d'un jardinet au sol ou jardinet surélevé (Résidents seulement)

Lot	20,00 \$
-----	----------

**GRILLE DE TARIFICATION
SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

10) Location de salles

Frais de conciergerie 45,00 \$ / heure

THÉÂTRE DU VIEUX-LA PRAIRIE

Note 1 : Des frais de 10 % sont ajoutés lors de journées fériées.

Note 2 : Un gardien est présent pour la durée de la réservation de location (inclus dans le prix).

POUR LES RÉSIDENTS

Montage	30,00 \$ / h
Représentation (minimum 5 heures)	46,50 \$ / h
Réunion (minimum 2 heures)	67,50 \$ / h
Après-funérailles (coût pour 5 h d'utilisation)	112,50 \$
Réception	400,00 \$
Centre de Services Scolaire des Grandes-Seigneuries	30,00 \$ / h
Dépôt de garanti	150,00 \$

AUTRES FRAIS (résidents)

Technicien de son et d'éclairage**	50,00 \$ / h
Surveillant	25,00 \$ / h
Location de l'équipement de sonorisation et d'éclairage de la Ville	25,00 \$ / h
Dépôt (équipement de sonorisation et d'éclairage)	200,00 \$

POUR LES NON-RÉSIDENTS

Montage	} Coût résident majoré de 35%
Représentation (minimum 5 heures)	
Réunion (minimum 2 heures)	
Après-funérailles (coût pour 5 h d'utilisation)	
Réception	
Dépôt de garanti	250,00 \$

AUTRES FRAIS (non-résidents)

Technicien de son et d'éclairage**	67,50 \$ / h
Surveillant	33,75 \$ / h
Location de l'équipement de sonorisation et d'éclairage de la Ville	33,75 \$ / h
Dépôt (équipement de sonorisation et d'éclairage)	270,00 \$

POUR LES ORGANISMES

Note 1 : Il n'y a pas de gardien présent lors des réservations d'organismes.

Montage	Gratuit
O.S.B.L. accrédité (pratique)	Gratuit
O.S.B.L. accrédité	80,00 \$ / représentation
Réunion (min. 2 h)	Gratuit
Réception	100,00 \$

**GRILLE DE TARIFICATION
SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

AUTRES FRAIS (organismes)

Technicien de son et d'éclairage**	}	50% du coût des <i>Autres frais</i> (résidents)
Location de l'équipement de sonorisation et d'éclairage de la Ville		
Dépôt (équipement de sonorisation et d'éclairage)		

** La présence d'un technicien formé par l'équipe de coordination du Théâtre est obligatoire lors de l'utilisation de l'équipement de sonorisation et d'éclairage déjà en place ou de la location de l'équipement de sonorisation et d'éclairage de la Ville.

CENTRE MULTIFONCTIONNEL GUY-DUPRÉ

POUR LES RÉSIDENTS À LA JOURNÉE

Note : Des frais de 10 % sont ajoutés lors de journées fériées.

Philiass-Lanctôt	410,00 \$
Rosaire-Circé	540,00 \$
Jean-Baptiste-Varin	665,00 \$
2 salles	Rabais de 15% sur le coût de location
3 salles	Rabais de 25% sur le coût de location
Dépôt de garanti résident (par salle)	150,00 \$

POUR LES NON-RÉSIDENTS

Note : Des frais de 10 % sont ajoutés lors de journées fériées.

Philiass-Lanctôt	Coût résident majoré de 35 %
Rosaire-Circé	Coût résident majoré de 35 %
Jean-Baptiste-Varin	Coût résident majoré de 35 %
2 salles	Rabais de 15 % sur le coût de location résident, majoré de 35 %
3 salles	Rabais de 25 % sur le coût de location résident, majoré de 35 %
Dépôt de garanti non-résident (par salle)	250,00 \$

POUR LES ORGANISMES ACCRÉDITÉS (selon la politique d'accréditation)

Philiass-Lanctôt	105,00 \$
Rosaire-Circé	135,00 \$
Jean-Baptiste-Varin	166,00 \$
2 salles	Rabais de 15% sur le coût de location
3 salles	Rabais de 25% sur le coût de location

**GRILLE DE TARIFICATION
SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

TERRASSE DE LA PLACE DU 350^e

- Location de la terrasse disponible principalement avec location de la salle Rosaire-Circé.
- Possibilité de louer seulement la terrasse si l'activité ne doit pas être transférée à l'intérieur en cas de pluie.
- Accessible du 1^{er} mai au 15 octobre, jusqu'à 23 h maximum (musique).
- Pour un bar à l'extérieur, un 2^e permis d'alcool est nécessaire.

Résident	100,00 \$
Non-résident	Coût résident majoré de 35 %
Organisme	25,00 \$

Cuisine (adjacente à la salle Rosaire-Circé)

- Possibilité de louer la cuisine avec la location de la terrasse.
- La cuisine est dédiée principalement à la location de la salle Rosaire-Circé (incluse dans le coût de location de la salle).

Résident	50,00 \$
Non-résident	Coût résident majoré de 35 %

MONTAGE DES SALLES POUR RÉCEPTION (avec plan)

Philiass-Lanctôt	50,00 \$
Rosaire-Circé	100,00 \$
Jean-Baptiste-Varin	125,00 \$
3 salles et Terrasse de la Place du 350 ^e	225,00 \$

SALLE POUR RÉUNION RÉSIDENTS (à l'heure – minimum 2 heures)

Polyvalente de la bibliothèque, studio simple, local simple, Vie démocratique simple	36,00 \$ / h
Philiass-Lanctôt, studio double, local double, Vie démocratique double	46,00 \$ / h
Rosaire-Circé	56,00 \$ / h
Jean-Baptiste-Varin	66,00 \$ / h
3 salles	153,00 \$ / h

SALLE POUR RÉUNION NON-RÉSIDENTS (à l'heure – minimum 2 heures)

Polyvalente de la bibliothèque, studio simple, local simple, Vie démocratique simple	Coût résident majoré de 35 %
Philiass-Lanctôt, studio double, local double, Vie démocratique double	
Rosaire-Circé	
Jean-Baptiste-Varin	
3 salles	

SALLE DE RÉUNION POUR LES ORGANISMES ACCRÉDITÉS (selon la politique d'accréditation)

Polyvalente de la bibliothèque, studio simple, local simple, Vie démocratique simple	Gratuit
Philiass-Lanctôt, studio double, local double, Vie démocratique double	Gratuit
Rosaire-Circé	Gratuit
Jean-Baptiste-Varin	Gratuit

**GRILLE DE TARIFICATION
SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

CUISINIÈRE AU GAZ

Frais d'utilisation de la cuisinière au gaz (Cuisine Circé) 100,00 \$

LOCAL DE MUSIQUE # 3 – PRATIQUE SEULEMENT (à l'heure)

(pas de cours privé, piano en extra, soliste, duo, ou groupe, non disponible de la Fête nationale à la Fête du travail)

Résident 20,00 \$
Non-résident 27,00 \$
Location piano droit – Résident 15,00 \$
Location piano droit – Non-résident 20,00 \$
Organisme Gratuit

SALLE POUR SERVICE APRÈS FUNÉRAILLES (Coût pour 5 h d'utilisation)

POUR LES RÉSIDENTS

Philiass-Lanctôt 102,00 \$
Rosaire-Circé 143,00 \$
Jean-Baptiste-Varin 184,00 \$
Vie démocratique double 102,00 \$

POUR LES NON-RÉSIDENTS

Philiass-Lanctôt
Rosaire-Circé Coût résident majoré de 35 %
Jean-Baptiste-Varin
Vie démocratique double

SALLE VIE DÉMOCRATIQUE DOUBLE ET STUDIO DOUBLE - FÊTE D'ENFANT

Note 1 : Tel quel, sans montage (Coût pour 4 h d'utilisation)
Note 2 : 40 personnes maximum
Note 3 : Ne s'applique pas pour une fête de naissance.

Résident 125,00 \$
Dépôt de garanti 50,00 \$

11) Carte privilèges

Privilèges accompagnant cette carte :

Accès gratuit à la bibliothèque
Accès gratuit au patinage libre

(taxes incluses)

	2 ans	4 ans	Non-résident (1 an)
Enfant (2 à 17 ans)			
Étudiant à temps plein (18 à 25 ans)	15,00 \$	25,00 \$	50,00 \$
Adultes (55 ans et plus)			

**GRILLE DE TARIFICATION
SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

	2 ans	4 ans	Non-résident (1 an)
Familiale (personnes résident à la même adresse)	60,00 \$	100,00 \$	N/A
Institutionnel	120,00 \$	N/A	N/A
Remplacement de carte perdue	5,00 \$	5,00 \$	5,00 \$
12) Piscine municipale			
Pour tous			Gratuit
13) Photocopies			
Photocopies excédentaires - organismes			0,10 \$ / copie

Modalités de remboursement pour les activités du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

1. Toute demande de remboursement doit être acheminée par écrit au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire soit en se présentant en personne au 500, rue Saint-Laurent ou par courriel à l'adresse suivante : loisirs@ville.laprairie.qc.ca.
2. Lorsqu'une activité est annulée par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le participant est remboursé intégralement.
3. Le participant qui annule son inscription plus de sept (7) jours de calendrier avant le début d'un programme ou d'une activité est remboursé intégralement.
4. Pour une demande d'annulation reçue dans un délai de sept (7) jours ou moins de calendrier avant le début d'un programme ou d'une activité, des frais d'administration de 12 \$ par demande, par participant seront exigés.
5. Le participant qui demande un remboursement en cours de session peut être remboursé au prorata des cours qui reste à suivre moins des frais d'administration de 12 \$ (par participant), à la condition que pas plus de deux (2) semaines de cours n'aient été donnés par le professeur au moment de la demande de remboursement. À compter de la 3^e semaine de cours, aucun remboursement n'est possible.
6. À n'importe quel moment, sur présentation d'un billet médical, un remboursement pourra être effectué au prorata des journées d'activités restantes; toutefois, des frais de 12 \$ par participant seront exigés.
7. Un abonnement à la carte-privileges ne peut faire l'objet de remboursement.

Particularités du camp de jour et des programmes d'été :

- Aucun remboursement le matin même d'une activité ou d'une sortie.
- Pour chaque demande de remboursement reçue au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au plus tard le 14 juin, aucun frais d'administration ne seront retenus. À compter du 15 juin, des frais d'administration de 12 \$ par enfant par demande seront retenus.
- Aucun remboursement ne sera accordé pour une demande reçue au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire après la date limite d'annulation soit deux semaines avant le début d'une activité.

- Aucun remboursement ne sera accordé pour un programme ayant un tarif pour l'été et qui est déjà commencé (ex. Adolesfun).

14) Politique de coût d'annulation de location, de gymnases et de terrains sportifs

En cas d'annulation de réservation, de gymnases et de terrains sportifs, les pénalités suivantes sont exigibles selon les délais encourus :

- a. 1 mois (8 à 30 jours) avant la date de location : 25 % du coût de location
- b. 1 semaine (0 à 7 jours) avant la date de location : 50 % du coût de location
- c. Pour les terrains sportifs extérieurs, en cas d'annulation en raison de la température : aucune pénalité ne sera exigée.
- d. S'il y a lieu, le dépôt sera remboursé en totalité.

GRILLE DE TARIFICATION SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

AIDE SUR LE TERRAIN OU LES ROUTES PROVINCIALES

Aide apportée sur le territoire de la Ville, sur les routes provinciales ou une autre municipalité avec laquelle la Ville ne possède pas d'entente d'entraide pour une intervention destinée à prévenir ou combattre un incendie, un déversement de produits dangereux, une intervention requérant le personnel du Service de sécurité incendie, une diffusion de formation ou un entraînement.

▪ homme / heure

▪ directeur	90,08 \$
▪ chef de division intervention	65,75 \$
▪ chef aux opérations	63,69 \$
▪ lieutenant	47,98 \$
▪ pompier	43,61 \$
▪ Inspecteur en prévention	56,81 \$

*Conformément à la convention collective des pompiers à temps partiel, les taux horaires sont majorés si le travail est effectué en dehors des heures régulières.

**À toute demande d'aide d'une durée de moins de trois heures, trois heures seront facturées ainsi que tous autres frais connexes.

▪ Véhicule / heure

▪ autopompe / heure (minimum 1 h)	700,00 \$
▪ autopompe-citerne (minimum 1 h)	800,00 \$
▪ unité de secours / heure (minimum 1 h)	350,00 \$
▪ échelle aérienne / heure (minimum 1 h)	950,00 \$
▪ embarcation / heure (minimum 1 h)	575,00 \$

Aucuns frais ne seront toutefois facturés aux résidents ou propriétaires de la Ville de La Prairie, à l'exception des équipements spécialisés que la Ville ne possède pas.

ENTRAIDE INTERMUNICIPALE

En cas d'intervention d'urgence, se référer aux dispositions de l'entente applicable.

Permis de brûler	20,00 \$ / jour
Appareil de test à boyau	25,00 \$ / jour
Location structure RIC	150,00 \$ / jour
Installation lave-auto	100,00 \$ / jour
Location roulotte «Scènes d'enquête»	300,00 \$ / jour

N.B.: Le tarif pour un permis de brûler est non taxable.

**GRILLE DE TARIFICATION – TRAVAUX PUBLICS
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU GÉNIE**

MAIN-D'OEUVRE (Des frais d'administration de 15% sont en sus jusqu'à concurrence d'un maximum de 100 \$)

Chauffeur B / heure	42,98 \$
Chauffeur C / heure	42,23 \$
Chef de division Contremaître / heure	58,27 \$
Chef électricien / heure	48,65 \$
Chef plombier / heure	47,54 \$
Chef préposé aux bâtiments / heure	47,54 \$
Chef mécanicien / heure	47,54 \$
Mécanicien / heure	44,63 \$
Journalier / heure	41,47 \$
Opérateur / heure	42,98 \$
Préposé Égout/Aqueduc	42,98 \$
Préposé à la signalisation	42,98 \$
Journalier horticulture	42,23 \$
Assistant préposé aux bâtiments	42,23 \$
Préposé parcs et espaces verts	44,63 \$
Préposé horticulture	44,63 \$

*Conformément à la convention collective du Syndicat des salariés de la Ville de La Prairie (CSD), les taux horaires sont majorés si le travail est effectué en dehors des heures régulières.

ÉQUIPEMENT (les salaires des opérateurs/chauffeurs sont inclus. Des frais d'administration de 15% sont en sus jusqu'à concurrence d'un maximum de 100 \$)

Balai de rue Elgin / heure	195,69 \$
Chenillette et tracteur sur roues / heure	97,29 \$
Camion citerne / heure	101,90 \$
Camion nacelle / heure	112,59 \$
Camion 10 roues / heure	87,66 \$
Camion 6 roues / heure	73,92 \$
Camion 6 roues boîte basse / heure	61,33 \$
Camion service aqueduc / heure	91,02 \$
Camion service menuisier / heure	73,92 \$
Camionnette pick-up / heure	50,45 \$
Chargeur John Deere 624K 2012 / heure	159,68 \$
Corrélateur acoustique / heure (minimum 3 heures)	112,04 \$
Rétrocaveuse Case 590 SM II / heure	157,17 \$
Rouleau asphalte BW-90A / heure	75,43 \$
Souffleuse LM220 sur chargeur / heure	287,71 \$
Véhicule utilitaire Kubota RTVX 1100	49,00 \$

AQUEDUC

Ouverture / fermeture temporaire service aqueduc résidentiel

Durant les heures régulières	35,00 \$
Hors des heures régulières	100,00 \$

Ouverture / fermeture temporaire service aqueduc commercial

Durant les heures régulières	45,00 \$
Hors des heures régulières	135,00 \$

GRILLE DE TARIFICATION – TRAVAUX PUBLICS SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU GÉNIE

BACS DE RÉCUPÉRATION ET DE MATIÈRES ORGANIQUES

Transport et traitement d'un bac supplémentaire	115,00 \$
Selon le règlement décrétant les taxes et compensations en vigueur lors de la demande	
Fourniture d'un bac roulant de récupération de 360 litres ou d'un bac roulant de matières organiques de 240 litres supplémentaire (avec signature d'une entente pour au moins un (1) an)	115,00 \$
Frais d'administration inclus	

FOURNITURES

Coût réel + 15% de frais d'administration, jusqu'à concurrence d'un maximum de 100 \$.

COLLECTE DE BRANCHES*

***sauf en cas de vents violents ou verglas**

Collecte à domicile en dehors des collectes régulières pour chaque amoncellement de (4' x 8' x 4'h)	60,00 \$
Disposition aux ateliers municipaux	
2 premières remorque dimension ± 4' X 8' par période de collecte	gratuit
Chaque remorque supplémentaire	30,00 \$

Le tarif devra être acquitté avant la collecte de branches à domicile et avant les dépôts des branches aux ateliers municipaux.

DISPOSITION DE MATÉRIAUX SECS ET REBUTS À L'ÉCOCENTRE MUNICIPAL

Pour chaque trois mètres cubes (équivalent à une remorque de dimension 4' X 8')	20,00 \$
---	----------

Le tarif devra être acquitté à la réception avant la disposition à l'Écocentre municipal.

APPEL D'OFFRES - IMPRESSION

Transmission électronique	gratuit
Impression des documents en format papier (50 pages et moins)	25,00 \$
Impression des documents en format papier (50 pages et plus)	25,00 \$ pour les 50 premières pages et 0,40 \$ par page supplémentaire jusqu'à concurrence de 50,00 \$

Les taxes sont incluses et le montant est payable en monnaie légale du Canada ou par chèque à l'ordre de la Ville de La Prairie, lors de la cueillette des documents.

APPEL D'OFFRES

Transmission électronique	gratuit
Impression des documents en format papier (50 pages et moins)	25,00 \$
Impression des documents en format papier (50 pages et plus)	25,00 \$ pour les 50 premières pages et 0,40 \$ par page supplémentaire jusqu'à concurrence de 50,00 \$

Les taxes sont incluses et le montant est payable en monnaie légale du Canada ou par chèque à l'ordre de la Ville de La Prairie, lors de la cueillette des documents.

Tout paiement effectué aux Ateliers municipaux doit se faire en argent comptant ou par chèque.

**GRILLE DE TARIFICATION
SERVICE DE L'URBANISME**

Consultation publique dans le cadre d'une demande d'unité d'élevage porcin	3 500,00 \$
Demande concernant la construction, l'agrandissement ou l'occupation d'un bâtiment à des fins de centre de la petite enfance ou garderie, au sens de la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance	2 500,00 \$
Modification des règlements de zonage, de construction, de permis et certificats et de lotissement	
Étude préliminaire non remboursable	250,00 \$
Demande	3 250,00 \$
Modification des règlements d'urbanisme (PIIA, PPCMOI, dérogation mineure et plan d'urbanisme)	
Étude préliminaire non remboursable	250,00 \$
Demande	750,00 \$
Demande de dérogation mineure	
Étude préliminaire non remboursable	250,00 \$
Demande	1 000,00 \$

**GRILLE DE TARIFICATION
SERVICE DE L'URBANISME**

RÈGLEMENT - PERMIS ET CERTIFICAT

RESIDENTIEL

Construction nouvelle

1 à 3 logements

Pour la première unité de logement	500,00 \$
Pour chaque unité de logement additionnelle	200,00 \$

4 logements et plus

Pour la première unité de logement	500,00 \$
Pour chaque unité de logement additionnelle	200,00 \$

Agrandissement, rénovation et transformation

Agrandissement

Travaux de moins de 5 000,00 \$	100,00 \$
Travaux de 5 000,00 \$ et plus	250,00 \$

Rénovation ou transformation

Travaux de moins de 5 000,00 \$	50,00 \$
---------------------------------	----------

Travaux de 5 000,00 \$ et plus :

- Coût de base	50,00 \$
- Par 1 000,00 \$ d'évaluation de travaux excédant 5 000,00 \$	3,00 \$

(maximum coût
d'un permis pour
la construction
d'un bâtiment
principal de
même catégorie)

Mise en place de fondations uniquement

Unifamilial	250,00 \$
Duplex, triplex	350,00 \$
Bâtiment de plus de 3 logements	1 000,00 \$

Construction accessoire

Pergola, perron, balcon, galerie	30,00 \$
----------------------------------	----------

Remise à jardin, kiosque, gazebo	30,00 \$
----------------------------------	----------

Piscine creusée, abri permanent d'auto et garage détaché du bâtiment principal	100,00 \$
--	-----------

Piscine hors-terre, spa, serre domestique	50,00 \$
---	----------

Véranda	100,00 \$
---------	-----------

Poulailler	25,00 \$
------------	----------

Garde de poules	25,00 \$
-----------------	----------

Toutes autres constructions et équipements accessoires	30,00 \$
--	----------

GRILLE DE TARIFICATION SERVICE DE L'URBANISME

Aménagement de terrain

Aménagement d'un stationnement :	
- Unifamilial	25,00 \$
- Autres usages résidentiels	50,00 \$
Aménagement de site, aménagement paysager ou modification à un aménagement existant :	
- Unifamilial	Gratuit
- Autres usages résidentiels	
- Coût de base	100,00 \$
- Par 1 000,00 \$ d'évaluation de travaux	2,00 \$
Potager en cour avant ou en cour avant secondaire	25,00 \$

COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET INSTITUTIONNEL

Construction nouvelle et agrandissement

Coût de base	300,00\$
Coût additionnel par mètre carré de superficie de plancher	6,00 \$

Rénovation et transformation

Coût de base	300,00 \$
Coût additionnel par 1 000,00 \$ d'évaluation de travaux	5,00 \$
Mise en place de fondations uniquement	1 000,00 \$

Construction accessoire

Entrepôt, lave-auto et atelier industriel :

- Coût de base	300,00 \$
- Coût additionnel par mètre carré de superficie de plancher	6,00 \$

Toutes autres constructions et équipements accessoires	100,00 \$
--	-----------

Aménagement, agrandissement ou modification d'une aire de stationnement ou d'une aire de chargement et de déchargement, aménagement d'un site, aménagement paysager ou modification à un aménagement existant

Coût de base	250,00 \$
Coût additionnel par 1 000,00 \$ d'évaluation de travaux	5,00 \$
Aménagement d'une terrasse extérieure	250,00 \$

**GRILLE DE TARIFICATION
SERVICE DE L'URBANISME**

Enseigne

Permanente :	
- 5 000,00 \$ et moins	200,00 \$
- Entre 5 001,00 \$ et 10 000,00 \$	300,00 \$
- Entre 10 001,00 \$ et 30 000,00 \$	350,00 \$
- Plus de 30 001,00 \$	
- Coût de base	400,00 \$
- Coût additionnel par 1 000,00 \$ d'évaluation de l'enseigne	5,00 \$
Temporaire de projet de développement	100,00 \$
Enseigne pour un usage accessoire résidentiel	Gratuit
Remplacement et/ou installation d'un nouveau panneau d'affichage d'une enseigne existante	100,00 \$
Enlèvement d'une enseigne	Gratuit

Certificat d'occupation

Tout certificat d'occupation/opération	100,00 \$
Duplicata d'un certificat émis	50,00 \$
Changement de titulaire	50,00 \$

COMMERCIAL – EXEMPTION DE CASES DE STATIONNEMENT HORS-RUES (règlement de zonage numéro 1250)

Coût par case de stationnement hors-rues non aménagée	1 500,00 \$
---	-------------

AGRICOLE

Construction nouvelle et agrandissement agricole

Coût de base	150,00 \$
Coût additionnel pour chaque 1 000,00 \$ ou portion de 1 000,00 \$ du coût estimé des travaux incluant la main-d'oeuvre	5,00 \$

Construction accessoire

Toutes autres constructions accessoires	100,00 \$
---	-----------

GRILLE DE TARIFICATION SERVICE DE L'URBANISME

DIVERS

Déplacement de bâtiment

Bâtiment principal	250,00 \$
- Dépôt de garantie remboursable	1 000,00 \$

Bâtiment accessoire	Coût initial du permis
---------------------	------------------------

Démolition d'une construction

Bâtiment principal	150,00 \$
Bâtiment accessoire	50,00 \$

Excavation du sol, remblai et déblai

1,00 \$ / m ³ *
Maximum
1 000,00 \$

Installation septique

Nouvelle installation / remplacement	100,00 \$
--------------------------------------	-----------

Installation d'un puit

Nouvelle installation	50,00 \$
-----------------------	----------

Bureau de chantier ou bureau de vente

500,00 \$

Tarif pour le renouvellement de tout type de permis et certificat

Coût initial du permis

Travaux effectués par un entrepreneur privé

Coût de la facture + 15 % de frais d'administration jusqu'à concurrence d'un maximum de 100,00 \$	Maximum 100,00 \$
---	----------------------

Démantèlement d'une piscine

20,00 \$

Abattage d'arbre(s) en secteur urbanisé

30,00 \$

Abattage d'un frêne, d'un arbre mort ou brisé

gratuit

Antenne de télécommunication

2 000,00 \$

GRILLE DE TARIFICATION SERVICE DE L'URBANISME

VENTE DE GARAGE

La Ville autorise la tenue de trois ventes de garage par année de calendrier.

Deux d'entre elles, à être tenues l'une au printemps et l'autre à l'automne, aux dates fixées par la Ville, sont sans frais.

Pour la troisième, à être tenue en dehors des dates ci-haut mentionnées. 25,00 \$

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (règlement numéro 1410-M)

Quai 30,00 \$

Terrasse commerciale 100,00 \$

Autres 100,00 \$

CLÔTURE MITOYENNE

(Politique – résolution 2013-05-166)

Coût du bornage (incluant frais et honoraires accessoires)

Coût de la clôture (main-d'œuvre et matériaux)

Frais administratifs (15 %)

Les coûts sont assumés à 50 % par le requérant et à 50 % par la Ville

PERMIS – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

Lotissement de lot(s) d'usage habitation 100,00 \$

Lotissement de lot(s) d'usage autre qu'habitation 150,00 \$ +
1,00 \$ / m² de terrain compris dans un projet de lotissement sans excéder 5 000,00 \$

INSTALLATION D'UN PONCEAU 100,00 \$

**GRILLE DE TARIFICATION
SERVICE DE L'URBANISME**

AUTRES OBJETS ET AUTORISATIONS

Lettre d'attestation

Droit acquis, usage ou construction	250,00 \$
Conformité à la réglementation municipale (sauf demande à la RACJ)	100,00 \$
Recommandation (résolution de la Ville) à la Commission de protection du territoire agricole du Québec	150,00 \$
Vérification de la pompe pluviale exigée au règlement de construction	100,00 \$
Frais pour nettoyage des égouts lors d'une nouvelle construction	100,00 \$

GRILLE DE TARIFICATION SERVICE DE L'URBANISME

PROCEDURE DE PIIA

Toutes modifications à un PIIA 100,00 \$

RÉSIDENTIEL

Construction ou travaux sur tout bâtiment résidentiel

- Construction d'un nouveau bâtiment principal d'usage habitation 150,00 \$ pour le premier logement plus 25,00 \$ par logement additionnel, maximum 2 500,00\$.
- Modification, agrandissement, réparation, rénovation ou amélioration d'un bâtiment d'usage habitation 150,00 \$
- Remplacement de portes et/ou de fenêtres 25,00 \$
- Potager en cour avant ou en cour avant secondaire 25,00 \$
- Tous autres travaux 25,00 \$

COMMERCIAL, INDUSTRIEL, INSTITUTIONNEL

- Nouvelle construction 300,00 \$ plus 1,00 \$ par 10 m² de superficie de plancher supérieure à 1 000 m²
- Agrandissement, réparation, rénovation et amélioration d'un bâtiment 150,00 \$
- Construction ou modification d'une enseigne, tous les secteurs 100,00 \$
- Tous autres travaux 100,00 \$

GRILLE DE TARIFICATION SERVICE DE L'URBANISME

DÉPÔTS DE GARANTIE

CONDITIONS D'APPROBATION DU PIIA ET DU PPCMOI (SANS PIIA)

PROJET AVEC BÂTIMENT

Pour un projet résidentiel avec bâtiment :

- 1% du coût du bâtiment avec ses aménagements : construction, agrandissement, rénovation, transformation, ainsi que les infrastructures municipales: trottoir, bordure, lampadaire, borne-fontaine, valve à eau et compteur à eau Min. 500,00 \$
Max. 20 000,00 \$
- Lorsqu'il s'agit d'un projet d'un même entrepreneur dans un même-secteur, un montant fixe de 30 000,00 \$ pourra être conservé jusqu'à l'acceptation par la Ville de la dernière construction du projet de celui-ci dans ce même secteur 30 000,00 \$
- Constructions et équipements accessoires Aucun dépôt
- Peinture de bâtiment Aucun dépôt

Pour un projet commercial, industriel et institutionnel avec bâtiment :

- 2% du coût du bâtiment avec ses aménagements : construction, agrandissement, rénovation, transformation, ainsi que les infrastructures municipales: trottoir, bordure, lampadaire, borne-fontaine, valve à eau et compteur à eau Min. 500,00 \$
Max. 20 000,00 \$
- Constructions et équipements accessoires Aucun dépôt
- Peinture de bâtiment Aucun dépôt

Mode de remboursement :

- 50 % du montant pour architecture
- 50 % du montant pour aménagement du terrain : plantation, stationnement, ainsi que les infrastructures municipales : trottoir, bordure, lampadaire, borne-fontaine, valve à eau et compteur à eau

N.B.: Ce mode de remboursement ne s'applique pas lorsqu'un montant fixe de 30 000,00 \$ est versé en guise de dépôt de garantie.

AFFICHAGE

Enseigne de moins de 2 mètres carrés	gratuit
Enseigne d'une superficie de 2 mètres carrés à 5 mètres carrés	500,00 \$
Enseigne d'une superficie de plus de 5 mètres carrés	1 000,00 \$

GRILLE DE TARIFICATION SERVICE DE L'URBANISME

DÉPÔTS DE GARANTIE (SUITE)

AIRE DE STATIONNEMENT

Nouveau stationnement ou agrandissement de moins de 5 cases	500,00 \$
Nouveau stationnement ou agrandissement de 5 à 15 cases	1 000,00 \$
Nouveau stationnement ou agrandissement de 16 cases et plus	3 000,00 \$

AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN

Aménagement paysager (résidentiel, unifamilial, bi et tri)	1 000,00 \$
Aménagement paysager (multifamilial)	2 000,00 \$
Aménagement paysager (commercial et industriel)	3 000,00 \$

Si le projet soumis comprend plus d'un des éléments spécifiés aux sections « Affichage », « Aire de stationnement » et « Aménagement d'un terrain » apparaissant plus haut, les montants de garantie financière prévus pour chaque type de travaux s'additionnent jusqu'à concurrence de 4 000,00 \$, en plus des garanties liées à un projet avec bâtiment.

CERTIFICATS DE LOCALISATION

Nouvelle construction et agrandissement	1 000,00 \$
Piscine creusée ou semi-creusée	500,00 \$

INFRASTRUCTURES – CONSTRUCTION NEUVE

(Ne s'applique pas s'il y a un dépôt de PIIA au dossier applicable)

Valve à eau, compteur à eau, ainsi que toutes les infrastructures municipales: trottoir, bordure, lampadaire, borne-fontaine, etc.

Rue sans bordure ou trottoir	1 500,00 \$
Rue avec bordure ou trottoir	2 500,00 \$
Par série de bâtiment contigus	5 000,00 \$

RACCORDEMENT AUX SERVICES MUNICIPAUX

Variable
Minimum de
5 000,00 \$ à
20 000,00 \$

GRILLE DE TARIFICATION SERVICE DE L'URBANISME

PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

Pour l'étude d'une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

- Etude préliminaire non remboursable	250,00 \$
- relative à l'occupation d'un bâtiment	2 000,00 \$
- relative à la construction ou à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher égale ou inférieure à 500 mètres carrés	2 500,00 \$
- relative à la construction ou à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher de 501 mètres carrés à 4 999 mètres carrés	5 000,00 \$
- relative à la construction ou à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher de 5 000 mètres carrés à 9 999 mètres carrés	9 000,00 \$
- relative à la construction ou à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher de 10 000 mètres carrés à 49 999 mètres carrés	16 000,00 \$
- relative à la construction ou à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher supérieure à 49 999 mètres carrés	25 000,00 \$
- relative à l'installation d'une enseigne	2 000,00 \$
- relative à l'installation d'une antenne	2 000,00 \$

Pour l'étude d'une demande de modification d'un projet particulier autorisé par une résolution du conseil

- relative à l'occupation d'un bâtiment	2 000,00 \$
- relative à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher égale ou inférieure à 500 mètres carrés	2 500,00 \$
- relative à la modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher supérieure à 500 mètres carrés	5 000,00 \$